

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA17-10-0001

RÈGLEMENT RGCA17-10-0002

RÈGLEMENT RGCA17-10-0003

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA17-10-0001 soit le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2017).

RGCA17-10-0002 soit le Règlement imposant une taxe relative aux services (Exercice financier 2017) (taxe de 0,0845 par 100 \$).

RGCA17-10-0003 soit le Règlement imposant une taxe relative aux services (Exercice financier 2017) (taxe de 0,05 par 100 \$).

Ces règlements entrent en vigueur le 1er janvier 2017 et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 13 décembre 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate